

Hôtellerie et tourisme spécialité Chef de projet et créateur d'entreprise touristique

RNCP14720 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	334p
Code(s) ROME	G1301, G1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

<http://www.cnam.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le « Chef de projet et créateur d'entreprise touristique » gère et manage une entreprise touristique de la conception de produits touristiques, à leurs distributions en veillant au respect des aspects réglementaires et obligation de la profession.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

- la conception et l'achat de produits touristiques,
- la gestion financière d'une entreprise touristique,
- la distribution de produits touristiques,
- l'élaboration de partenariats internationaux,
- le management d'équipe.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- maîtriser l'ensemble des étapes de création puis de la gestion d'un projet touristique ;
- comprendre et maîtriser les performances financières d'une entreprise ;
- élaborer la stratégie de recherche de partenariats financiers, pour un hôtel, une agence de voyages, un tour-opérateur ou un événement international ;
- maîtriser l'ensemble des procédures RH d'une entreprise du tourisme (recrutement, politique formation, conventions collectives) ;
- maîtriser les systèmes de réservation GDS et l'ensemble de la chaîne du « multi canal » ;
- analyser les processus marketing des différents outils de promotion et de développements des projets touristiques ;
- établir des relations avec les clients et son suivi (fidélisation) ;
- identifier des besoins, réaliser (pour les donneurs d'ordre) ou répondre (pour les prestataires) aux cahiers des charges touristiques,
- maîtriser les règles et la rédaction des contrats (notamment à l'international en cas de travail avec un réceptif local) ;

- concevoir et mettre en oeuvre d'un plan de vente du produit touristique.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le « Chef de projet et créateur d'entreprise touristique » peut exercer son activité en tant que :

- créateur de son entreprise,
- ou salarié dans des entreprises de taille diverses, dans les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du transport de voyageurs (aérien, terrestre ou fluvial).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Chef d'entreprise, créateur ou repreneur ;
- Chef de produit, forfaitiste, organisateur de voyages, producteur de prestations touristiques, technicien confirmé forfait, tour-opérateur, voyageur.
- Métiers commerciaux du tourisme : Agent commercial, agent de compagnie aérienne, agent de comptoir, agent de réservation, agent de voyages billettiste, chef d'agence de voyages, chef de comptoir, responsable d'agences de voyages.
- Métiers de l'hôtellerie : assistant manager, chef de brigade, chef de réception (réf. Rome), assistant de direction, gérant ou directeur d'hébergement (hôtel, hôtellerie de plein air, club de vacances), hôtelier, exploitant d'hôtel.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Salaire médian (mensuel)	2 449 €
Familles professionnelles (FAP)	J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée) S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs · tension 3/5 (Modérée) S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	9 906
Jugés difficiles à recruter	36 %
Emplois saisonniers	35 %
Familles professionnelles (FAP)	J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme S2X81 — Agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la gestion des structures de loisirs S3X90 — Patrons et cadres de l'hôtellerie et de la restauration

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

- l'administrateur général du Cnam ou son représentant,
- le directeur national des formations ou son représentant,
- le responsable de l'institut ou du centre spécialisé qui prépare cette certification ou son représentant,
- le responsable pédagogique du titre,
- deux enseignants responsables,

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE
non

COMPOSITION DU JURY — VAE

- l'administrateur général du Cnam ou son représentant,
- quatre enseignants du Cnam dont le responsable pédagogique du titre ou son représentant,
- deux représentants qualifiés des professions concernées par le titre

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP5978

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14720/>